

Journée d'échanges techniques
ADEME AQUITAINE
14 septembre 2010



LE REEMPLOI
mis en œuvre dans le cadre
d'un dispositif recyclerie

Le réemploi, la réutilisation... définition générale

Le réemploi : « *opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent* »

D'un geste courant (transmission familiale, vide grenier...) à une activité économique (structure de réemploi...), le réemploi permet :

- **D'EVITER LA PRODUCTION DE NOUVEAUX DECHETS** (en prolongeant la durée de vie de certains objets)
- **DE VALORISER DES DECHETS EN REEMPLOI** (en les transformant en objets réemployables)

Les circuits du réemploi

Un objet dont le détenteur souhaite se débarrasser

vénale

Valeur ?

pas de valeur

d'usage

Vente

Contrepartie financière

Don

Contrepartie morale

Abandon

Pas de contrepartie

Bien
d'occasion

Objets

Déchets

Recyclerie

réemploi

démantèlement

Matériaux
recyclables

Déchets
ultimes

Vente en secteur marchand
- brocanteurs
- dépôts-ventes
- vide-greniers, e-bay

Vente en secteur
non marchand
- associations caritatives
- recycleries ressourceries

Le positionnement d'une recyclerie

Acteur de la gestion des déchets à travers :

- La participation aux actions de prévention/réduction des déchets
- La mise en œuvre du traitement des encombrants par réutilisation/réemploi et de services qui peuvent en faciliter l'organisation
- La participation au pré-traitement pour faciliter le recyclage (tri, démantèlement...)

Acteur du développement local à travers :

- Une activité économique, diversifiée et localisée
- L'utilisation de l'activité comme support pour faciliter l'insertion de personnes éloignées de l'emploi

Les 4 fonctions d'une recyclerie

Une collecte préservante...



Stockage tampon déchèterie

... afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi



Collecte à domicile

Une valorisation...



Atelier mécanique



Atelier ameublement

... du nettoyage jusqu'à la réparation, il s'agit de redonner une valeur à l'objet

Les 4 fonctions d'une recyclerie

La revente...



Rayon pièces détachées - cafetière

... assure une part des ressources et permet d'offrir des biens à faible prix



Rayon brocante

La sensibilisation...



Sensibilisation auprès des usagers, des élus



Sensibilisation auprès de collégiens

... informe les usagers, organise des actions ponctuelles

Un contexte réglementaire favorable : la directive européenne sur les déchets



Donne des orientations :

- Le principe de proximité (gérer les déchets au plus près du lieu de production)
- La responsabilité élargie du producteur (REP)

Fixe une hiérarchie pour la gestion des déchets (art 4) :

- Prévention de la production des déchets
- Préparation en vue d'un réemploi
- Recyclage (y compris compostage)
- Autre valorisation notamment énergétique
- Élimination (stockage des déchets ultimes)

Un contexte réglementaire favorable : la loi Grenelle I



Une politique volontariste autour de 3 objectifs hiérarchisés :



- Renforcer la réduction à la source des déchets (5 kg/habitant chaque année, sur 5 ans)
- Développer le recyclage matière et organique : de 24% (2006) à 35% (2012) puis 45% (2015) des DMA
- Réduire les quantités traitées en incinération ou en stockage : diminution de 15% à l'horizon 2012

Des mesures phares :

- Augmentation de la TGAP : de 10€ en 2008 à 15€ en 2009 jusqu'à 40€ en 2015 pour les ISDND autorisées
- Généralisation des plans de prévention (financés grâce aux ressources complémentaires de la TGAP)

Les déchets abandonnés : le cœur de métier de la recyclerie

Article L541-1 CE « Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. »



L'accès au gisement des déchets abandonnés : une question prioritaire

Organiser des collectes préservant l'état des objets

Dans le cadre du service public

- Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous
- Collecte des objets réemployables sur les déchèteries...

A la charge des producteurs

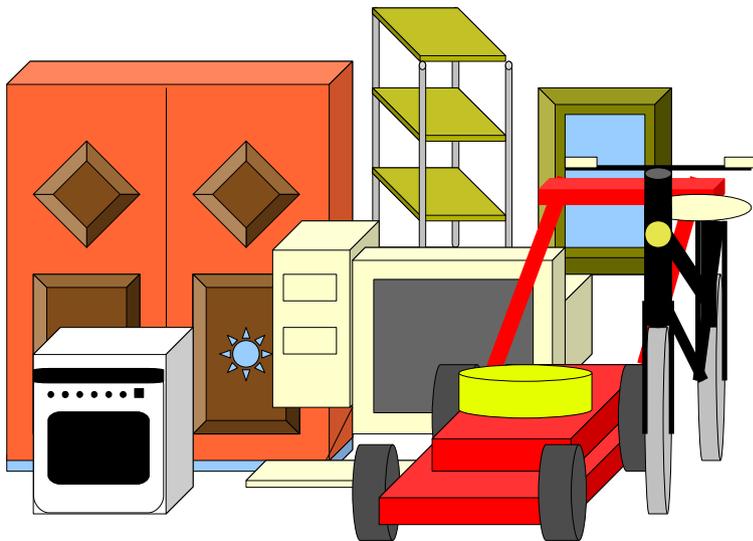
- Apport volontaire à la recyclerie
- Collecte sur sites professionnels
- Débarras de particuliers
- Collecte pour des organismes gestionnaires d'habitat collectifs...

La recyclerie est un opérateur local en capacité de réaliser des collectes multiples, préservantes, sur des gisements diffus et en petites quantités

La valorisation des objets : ateliers de réemploi et de démantèlement

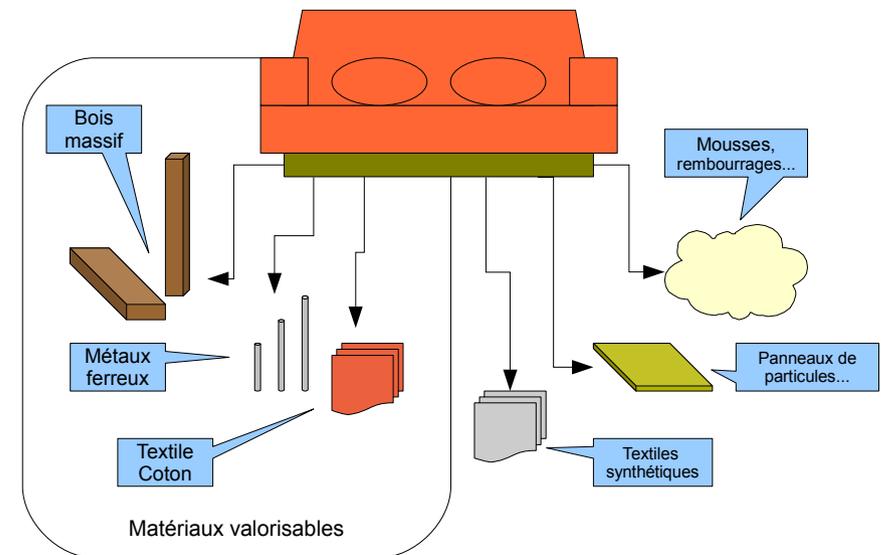
Valorisation en réemploi :

- Nettoyage
- Réparation
- Reconditionnement
- Relooking



Valorisation en recyclage :

- Démanteler pour extraire des matériaux valorisables
- Trier
- Massifier



La recyclerie permet la création de ressources économiques

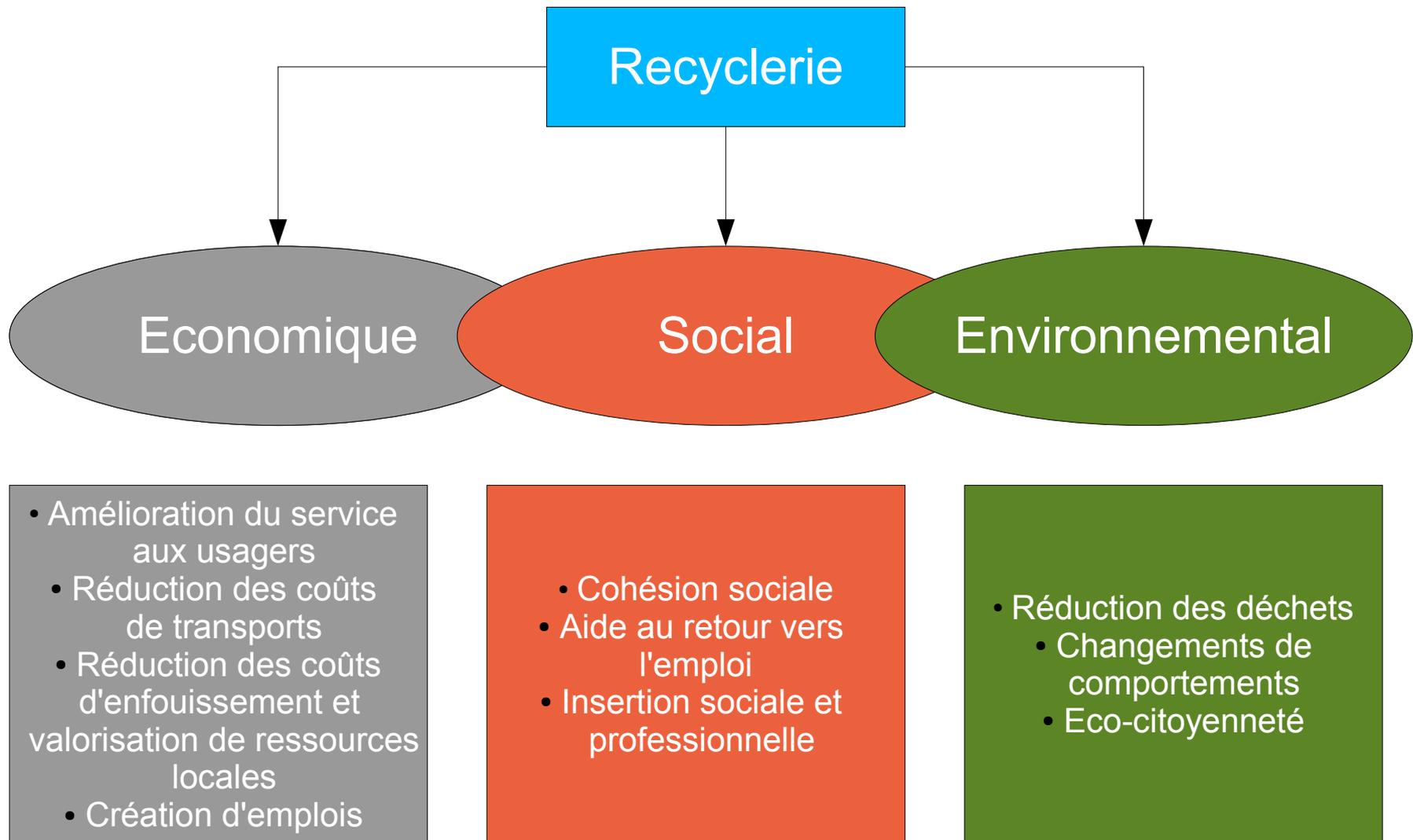
Les prestations de services fournies :

- aux collectivités publiques exerçant la compétence de gestion des déchets ménagers
- aux entreprises et aux particuliers

La vente :

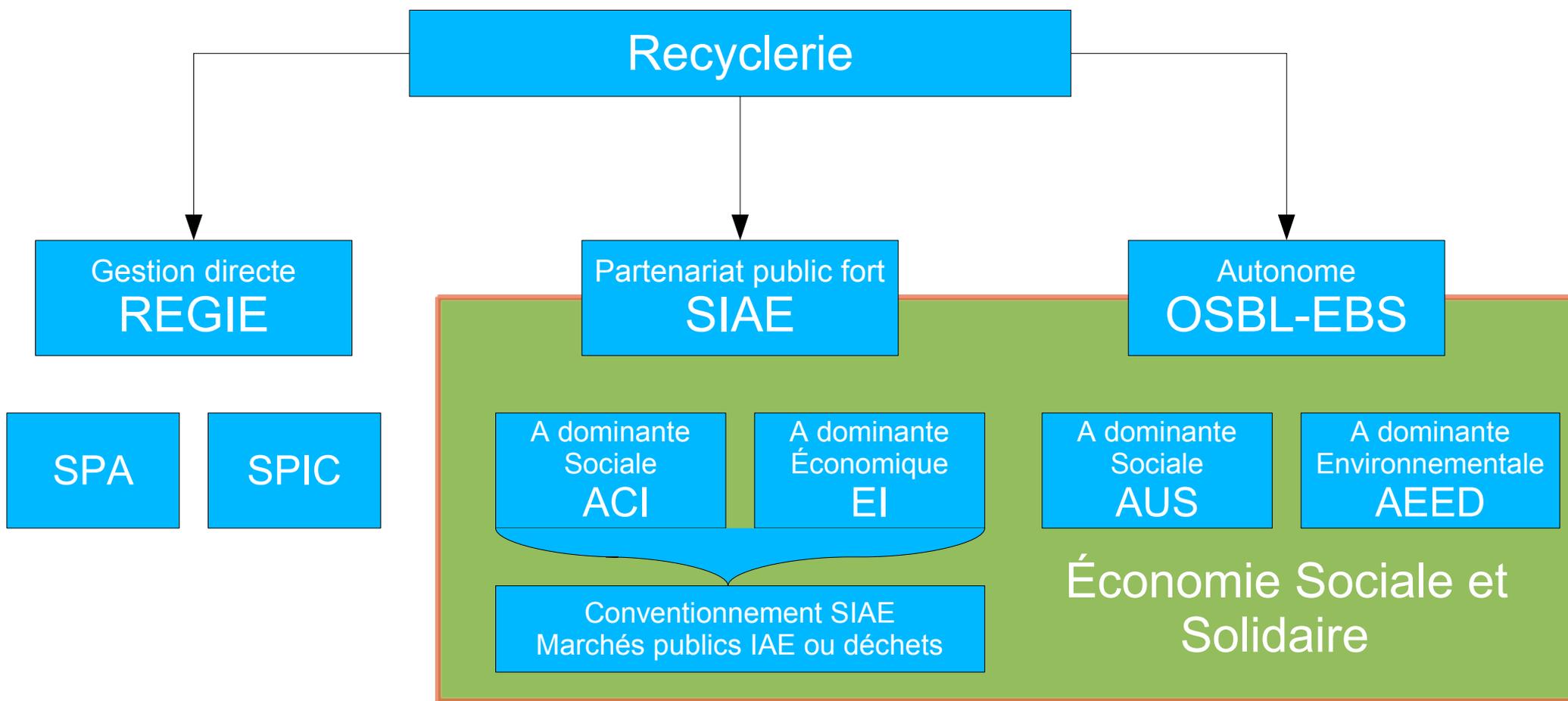
- des objets réemployables en magasin : prix à la tonne élevé mais tonnage limité
- des matériaux extraits de la benne tout-venant : prix à la tonne faible (+ économie sur les coûts de traitement) mais tonnage plus important

La recyclerie participe au développement durable du territoire



La gestion d'une activité de recyclerie

Plusieurs modèles à adapter aux besoins et aux caractéristiques du territoire



La « fragilité » des projets de recyclerie dans le cadre de l'ESS

Identifier une solution de portage solide, durable et adaptée :

- Risque d'effet d'opportunité pour des porteurs potentiels
- Absence de porteur
- Multiplicité de porteurs et risque de concurrence

Un modèle économique complexe et une structure financière souvent fragile :

- Dépendance à l'égard des financements publics
- Instabilité/mauvaise visibilité sur le financement des actions d'insertion

Le poids de l'infrastructure dans la faisabilité du projet :

- Difficulté pour une structure de l'ESS à investir dans un équipement immobilier, pourtant déterminant

Des points-clés pour le montage d'un projet de recyclerie

Un réel engagement des collectivités en compétence sur la gestion des déchets :

- Gestion en régie – choix politique fort
- Faciliter l'accès à une infrastructure adaptée
- Contractualiser durablement

Un territoire permettant l'intervention sur un gisement d'objets réemployables suffisant et donnant accès à une clientèle

Une démarche de projet

Des points à étudier pour vérifier la faisabilité (avec un diagnostic partagé et pluridisciplinaire)

- Définir le gisement (qualitatif et quantitatif), l'origine (particuliers - professionnels)
- Définir le territoire d'intervention
- Préciser l'organisation (moyens matériels et humains)
- Préciser le modèle économique, le choix de structuration IAE
- Plan d'actions scénarios de mise en oeuvre
- Développement, évaluation

En préalable et parallèlement une animation qui consiste à faire émerger et mobiliser un groupe porteur du projet